

Certificat

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

HQE-Aménagement™ - Délivrée par Certivéa est une application de la marque « Délivrée par Certivéa ».

Elle vise la réalisation d'opérations intégrées à leurs territoires qui contribuent aux six finalités suivantes du développement durable :

- Attractivité
- Bien-être
- Cohésion sociale
- Préservation et amélioration de l'environnement
- Résilience
- Utilisation responsable des ressources

HQE-Aménagement™ - Délivrée par Certivéa a pour objectif principal d'attester de la conformité à un référentiel de management. Les caractéristiques certifiées sont les suivantes :

Mise en œuvre d'un Système de Management d'Opération permettant de fixer les objectifs d'aménagement durable justifiés et cohérents dans le contexte de l'opération, et d'organiser l'opération pour les atteindre en maîtrisant :

- Les processus de pilotage, de participation, d'évaluation et d'amélioration ;
- Les processus opérationnels d'analyse, de programmation, conception, réalisation et rétrocession.

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide jusqu'à la fin de la phase certifiée (cf. Règles de certification). Le référentiel de certification et la liste des certificats à jour sont disponibles sur le site www.certivea.fr.

HQE-Aménagement™ - Délivrée par Certivéa est une certification de management. Elle ne s'inscrit donc pas dans le cadre de « la certification des produits et des services autres qu'alimentaires » prévue dans les articles R-115-1 à R-115-12 et 115-27 à 115-33 du code de la consommation.

N° CERTIFICAT : AMT 13/009 Rev.05 du 12/10/2018

OPÉRATION : Parc d'Activités EverEst à Genas

BÉNÉFICIAIRE : SERL (SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DU RHÔNE ET DE LYON)
4, Boulevard Eugène Deruelle
BP 3099
69398 LYON CEDEX 03

POUR : Communauté de communes de l'Est Lyonnais (CEEL) et Ville de Genas (69740)

Le système de management de l'opération identifiée ci-dessus a été évalué conforme au Référentiel HQE-Aménagement™ - Délivrée par Certivéa version applicable à partir du 19 décembre 2017 pour les phases identifiées ci-dessous. L'Aménageur est donc autorisé à utiliser la marque reproduite ci-contre dans les conditions définies dans le référentiel.



Délivré le 12/10/2018

Patrick NOSSENT
Président